Accord de partenariat et de coopération CE /Ukraine

1994/2169(INI) - 29/11/1994

La commission a adopté à l'unanimité les deux projets de rapports sur l'accord de partenariat et l'accord intérimaire avec l'Ukraine. Le rapporteur s'est prononcé en faveur de l'approbation de la conclusion de ces deux accords par le PE parce qu'ils constituent le minimum que l'Union puisse faire en matière de coopération économique et commerciale pour venir en aide à l'Ukraine sur la voie difficile de la reconversion économique.